

Compte rendu de séance

Séance du 6 Octobre 2014

L' an 2014 et le 6 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, PARMENTIER Alain, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FOURNIER Pierre à Mme CHAUVIERE Shiva, LORGEOU Hervé à M. JUHEL Jean-Michel

Excusé(s) : M. SAMIN Nicolas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 30/09/2014

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 20/10/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Après avoir donné lecture du compte-rendu qui n'a pas fait l'objet de remarque, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Contrat de maintenance du chauffage des bâtiments communaux : autorisation de signature - D-2014-085
Tracteur ISEKI : réparation - D-2014-086
Signature électronique - D-2014-087
Compteur gaz communicant : convention - D-2014-088
Décisions modificatives n°5 - D-2014-089
Repas des Anciens : choix du fournisseur - D-2014-090

- **Contrat de maintenance du chauffage des bâtiments communaux : autorisation de signature**

réf : D-2014-085

Vu les contrats de maintenance des chaudières gaz des bâtiments communaux de la société DESPRETZ,

Vu l'exposé de madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, madame le Maire à signer les contrats de maintenance des chaudières gaz des bâtiments communaux de la société DESPRETZ.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Tracteur ISEKI : réparation**

réf : D-2014-086

Vu le devis modifié de la société EURL Atelier Sologne Rectification d'un montant de 3 382.82 € HT,

Vu l'exposé de monsieur SAMIN précisant les difficultés d'approvisionnement des pièces ISEKI et expliquant que la finalité de la réparation serait une possible revente du matériel,

Vu l'exposé de madame le Maire et de monsieur JUHEL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis proposé de la société EURL Atelier Sologne Rectification d'un montant de 3 382.82 € HT et autorise madame le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Signature électronique**

réf : D-2014-087

Par manque d'information, madame le Maire propose de reporter ce point à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le report de ce point.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Compteur gaz communicant : convention**

réf : D-2014-088

Vu la convention envoyée par GrDF concernant la mise en place d'un compteur communicant à l'église de Messas,

Vu l'exposé de madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'installation d'un compteur communicant et autorise madame le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Décisions modificatives n°5**

réf : D-2014-089

Afin d'amortir l'amende de police d'un montant de 10 597 € sur 10 ans, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante.

En section d'investissement :

- article D 13 932 (040) : + 1 059.70 €

- article R 021 : + 1 059.70 €
- En section de fonctionnement :
- article R 777 (042) : + 1 059.70 €
 - article D 023 : + 1 059.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Repas des Anciens : choix du fournisseur**

réf : D-2014-090

Vu les devis des Délices de Loire, de J.N.Denis et de la boulangerie Frattini,

Vu l'avis de la commission culture,

Vu l'exposé de madame THEVOT précisant les différents menus proposés et expliquant les différences entre chaque proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de prendre les Délices de Loire pour la confection du Repas des Anciens.

A la majorité (pour : 8 contre : 7 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Vente de matériel

Madame le maire informe le Conseil de la vente de matériel en raison de sa non-utilisation :

- la citerne tractable : 100 €
- la remorque : 100 €
- la bétonnière : 75 €

- Rénovation des bâtiments communaux

Madame le Maire laisse la parole à monsieur SAMIN pour expliquer les orientations relatives aux travaux sur les bâtiments communaux. Madame le Maire précise qu'il faut poser les choses dans sa globalité et propose à l'assemblée de se réunir le 8 novembre pour préparer le budget 2015 afin d'avoir un débat d'orientations sur les projets à entreprendre.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 novembre 2014 à 18h30 en Maire de Messas.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 17/10/2014
Le Maire
Shiva CHAUVIERE